

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 18 juin 2020

La feuille de route de l'Agence nationale de la cohésion des territoires est adoptée

A l'occasion du conseil d'administration de l'Agence nationale de la cohésion des territoires qui s'est tenu hier, mercredi 17 juin 2020, sa Présidente, Caroline Cayeux, a présenté la feuille de route de l'Agence aux membres du CA qui l'ont adoptée.

L'ANCT est désormais en ordre de marche, au service des projets des collectivités territoriales, grâce à **ses trois modes d'intervention** :

- **Les programmes d'appui = + de moyens et + d'accompagnement pour les collectivités dans le déploiement des programmes nationaux** : Action cœur de ville, Territoires d'industrie, France services, France Mobile, France Très Haut Débit ... et prochainement le programme Petites Villes de demain à destination des centralités de moins de 20.000 habitants. Les élus bénéficient ainsi d'un pack complet de services grâce à une équipe d'experts présente à toutes les étapes du projet et sur tous les volets : diagnostic, financement, formation, mise en œuvre. Ce volet programmatique de l'ANCT se travaille en étroite concertation avec les associations d'élus ; c'est une méthode de travail éprouvée, qui fonctionne bien et que l'Agence va poursuivre.
- **Les pactes de cohésion territoriale = du cousu main pour les territoires qui cumulent les difficultés**. L'objectif est bien de donner les bons moyens au bon endroit et de répondre sur mesure aux territoires les plus fragilisés. Ainsi l'Agence oriente ses moyens pour leur permettre de rebondir et de porter un projet de développement efficace et pérenne. A travers la mise en œuvre de pactes de cohésion territoriale, il s'agit aussi de lutter contre les fractures territoriales et d'apporter des réponses sur-mesure à des territoires identifiés comme particulièrement vulnérables en conduisant un travail fin et agile de concertation de tous les acteurs concernés. Face aux situations de vulnérabilité économiques et financières accentuées par la crise, l'ANCT doit se tenir prête à étendre cette démarche de contractualisation dans les prochains mois.
- **L'offre d'ingénierie = La boîte à outils des élus**. L'ANCT propose un panel de services lorsque les collectivités ne trouvent pas de solutions, en complémentarité avec l'offre locale d'ingénierie. Il

s'agit ainsi de prestations de tous types : assistance à maîtrise d'ouvrage, études, montage, accompagnement... Dans l'hypothèse où le projet nécessite un appui national, le délégué territorial, c'est-à-dire le Préfet, sollicite l'ANCT en justifiant de la fragilité de la collectivité porteuse et de l'insuffisance de ressource locale mobilisable et/ou du caractère innovant ou particulièrement complexe du projet. Le circuit de décision est simple et fluide puisque le préfet est l'interlocuteur privilégié de la collectivité locale.

Par ailleurs, ce conseil d'administration a permis d'approuver les **5 conventions partenariales** – avec les 5 partenaires privilégiés de l'Agence : **Ademe, Anru, Cerema, Banque des territoires, Anah**. Ces conventions apporteront aux territoires une offre de services qualifiée.

« Les 5 partenaires de l'ANCT mettront leurs expertises au service des territoires par le biais de moyens financiers, humains et techniques, chacun dans leur champ de compétences », a déclaré Caroline Cayeux, la Présidente du Conseil d'administration de l'Agence.

« Aujourd'hui, la feuille de route et la signature des 5 conventions donnent à l'Agence l'ensemble des moyens dont elle a besoin pour remplir sa mission : soutenir, conseiller et accompagner les territoires dans la conception et la mise en œuvre de leurs projets » conclut Caroline Cayeux.

Les 3 grands thèmes d'intervention n'épuisent pas tous les autres sujets sur lesquels l'ANCT travaille : la mise en œuvre d'une projetothèque, une offre de formation en lien avec nos missions pour les élus, un accompagnement autour des enjeux de participation citoyenne dans la mise en œuvre des projets locaux ...

Ce conseil d'administration est une nouvelle étape, déterminante, pour conduire dans de bonnes conditions l'ensemble des programmes que l'Agence porte et qui participeront demain à la relance des territoires. Rénovation des centres villes, accès au droit et aux services publics, développement du numérique, réduction de la fracture des territoires... sont autant de sujets qui touchent directement le quotidien des habitants de ces territoires.

A PROPOS DE L'AGENCE NATIONALE DE LA COHESION DES TERRITOIRES

L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a été créée le 1er janvier 2020. Née de la fusion du Commissariat général à l'égalité des territoires, d'Epareca et de l'Agence du numérique, l'ANCT est un nouveau partenaire pour les collectivités locales.

Elle assure d'abord un rôle de « fabrique à projets » auprès des collectivités, leur facilite l'accès aux ressources nécessaires pour concrétiser leurs projets : ingénierie technique et financière, partenariats, subventions...

Elle prend en compte les différences entre les territoires et adapte son action à leurs besoins.